

Cadre réservé au centre de formation	
<input type="checkbox"/>	Dossier complet
<input type="checkbox"/>	Dossier incomplet

FICHE D'INSCRIPTION SELECTION CAFDES 2023

Renseignements administratifs :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....  
 .....

Portable : ..... Email : .....

En poste de :  Cadre  Non-cadre  Demandeur d'emploi

Dans le secteur :  Social  Médico-social  Sanitaire  Autre secteur

Liste des pièces constitutives du dossier de candidature envoyé par mail à [sophie.ardiale@faire-ess.fr](mailto:sophie.ardiale@faire-ess.fr) :

- Joindre les pages 1 et 2 complétées du présent document ;
- D'une photocopie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- D'une photocopie de la carte de séjour pour les candidats étrangers ;
- D'un Curriculum Vitae à jour ;
- Pour les titulaires d'un diplôme de niveau 5 (ancienne nomenclature : niveau III), joindre une attestation employeur justifiant d'1 an en poste d'encadrement ou de 3 ans d'activité dans le champ de l'action sociale ;
- D'une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels, accompagnées de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou le rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger :

Précisez l'intitulé et le niveau du diplôme le plus élevé : .....

- D'une note synthétique de 4 pages minimum à 6 pages maximum, rédigée et dactylographiée par le candidat (Police : Times ; Taille : 12 ; Interligne : 1,5 ; Marges : 3cm (droite, gauche, haut, bas)) : 1 exemplaire PDF

La note doit être rédigée par le candidat et doit présenter :

- Un exposé des motivations ;
- Une analyse du parcours professionnel et de formation ;
- Une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale ;
- D'une autorisation de mise en ligne des résultats, le cas échéant ;
- Du règlement des frais d'inscription à la sélection par chèque bancaire libellé à l'ordre de FAIRE ESS d'un montant de 170 € pour une inscription à l'oral (comprenant 50 € de frais de dossier non remboursables mêmes en cas de non-présentation à la sélection).
- Si vous avez une RQTH et que des dispositions particulières sont à mettre en place pour passer l'épreuve, vous devez joindre tout justificatif y afférant.

Le dossier complet doit être adressé par mail avec accusé de réception **au plus tard** :

- **le 31 décembre 2022 à minuit** pour la sélection de janvier 2023
- **le 20 février 2023** à minuit pour la sélection de mars 2023 (sélection principale)
- **le 2 mai 2023** à minuit pour la sélection de juin 2023

Tout dossier arrivant après la date de la clôture de réception des pièces ou incomplet ne pourra pas être pris en compte.

La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions du Registre Général de la Protection des Données.

### **Recevabilité du dossier**

Le centre près duquel le dossier d'inscription a été déposé informe le candidat, par courrier de l'irrecevabilité du dossier au regard des conditions requises d'accès à la formation CAFDES. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

### **Condition de remboursement des frais de sélection en cas de non-présentation à la sélection**

Le candidat ne pourra prétendre à un remboursement qu'en cas de force majeure définie comme un élément extérieur, imprévisible, irrésistible et dûment justifié. Les justificatifs devront parvenir au centre de formation, lieu de dépôt du dossier, au plus tard 72 heures après la date d'examen initialement prévue (le cachet de la poste faisant foi) sous pli recommandé avec accusé de réception.

## **DEROULE DE LA SELECTION**

### **Modalités de réalisation de la sélection**

Le directeur du centre de formation en charge de l'organisation des épreuves, ou son représentant, s'assure du bon déroulement des épreuves.

Les personnes chargées de la surveillance de l'épreuve de sélection dressent un procès-verbal des conditions de déroulement de la sélection.

Les modalités de sélection sont organisées conformément aux textes en vigueur (arrêté du 27 août 2022).

Le directeur du centre organisateur des épreuves de sélection, arrête la liste des membres de jury.

Les jurys de l'oral seront composés par deux au moins de ces personnes issues de catégories différentes ci-dessous :

- De personnes qualifiées ;
- De professionnels du secteur social et médico-social titulaires du CAFDES ;
- De formateurs des centres de formation ;
- De représentants des administrations déconcentrées et/ou décentralisées.

## **LES EPREUVES DE SELECTION**

L'épreuve de sélection comporte **une épreuve orale notée sur 20.**

**Epreuve orale** : Durée : 30 minutes - Notation sur 20

Elle consiste en un entretien d'une durée de 30 minutes, portant sur la note synthétique de 4 à 6 pages (mentionnée à l'article 5) rédigée et dactylographiée par le candidat. Cette note doit être transmise en PDF à : [sophie.ardiale@faire-ess.fr](mailto:sophie.ardiale@faire-ess.fr) sous l'intitulé « Note de synthèse sélection CAFDES\_mois et année de la sélection \_NOM\_PRENOM CANDIDAT ».

Le candidat dispose de 5 minutes pour faire la présentation de sa note. Le jury engage ensuite, avec le candidat, un débat d'une durée de 25 minutes.

## **CONVOCATIONS AUX EPREUVES**

La convocation écrite aux épreuves de sélection est envoyée au candidat après la clôture des inscriptions et étude de recevabilité. Elle précise la date, le lieu et l'heure des épreuves.

Le candidat se présentera à l'épreuve muni d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation. Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent et les frais de sélection ne pourront pas être remboursés.

## **ADMISSION DES CANDIDATS**

### **L'admission du candidat**

L'admission du candidat est prononcée lorsque celui-ci obtient un total d'au moins 10 sur 20, conformément à l'arrêté paru du 27 août 2022, par la commission d'admission.

### **Communication des résultats**

Le centre d'inscription à la sélection envoie à chaque candidat ses résultats de sélection. Seul ce courrier aura une valeur officielle.



Le cas échéant et si le candidat l'accepte préalablement, les résultats des épreuves de sélection seront accessibles sur le site Internet du centre de formation du lieu d'inscription à la sélection.